

Jean-Pierre BOIVIN
Fondateur de l'Institut
de Droit Public des Affaires
jpboivin@boivin-associes.com

Manuel PENNAFORTE
DEA de Droit Public Interne
mpennaforte@boivin-associes.com

Malik MEMLOUK
Diplômé de l'Institut
d'Etudes Politiques de Paris
mmemlouk@boivin-associes.com

Steve HERCÉ
DESS Droit des Marchés
et Droit de l'Urbanisme
sherce@boivin-associes.com

Arnaud SOUCHON
DESS Contentieux
de Droit Public
asouchon@boivin-associes.com

Avocats associés

Guillaume BAZIN
Master professionnel
Droit Public Approfondi

Blanche DELTERME
Master Droit
de l'Environnement

Anthony EMORINE
Diplômé de l'Institut
d'Etudes Politiques de Paris

Stéphanie FLOURY
Master professionnel
Contentieux public

Solal GALIMIDI
Master professionnel
Contentieux public

Raphaël GUBLER
Masters Droit
de l'Environnement
et de l'Energie

Antoine JUQUIN
Diplômé de l'Institut
d'Etudes Politiques de Paris

Emma MESTRIUS
Master Droit
de l'Environnement

Mélanie MORLANE
Master Droit public
de l'Economie

Anna OTAL
Master Droit international
et européen de l'Environnement

Julie PALADIAN
Master professionnel
Droit de l'Environnement

Adrien de PRÉMOREL
Diplômé de l'Institut
d'Etudes Politiques de Rennes

Avocats à la Cour

194, rue de Rivoli
75001 Paris

01 44 18 60 30
Téléphone

01 44 18 60 31
Télécopie

www.boivin-associes.com

CABINET BOIVIN & ASSOCIES

Droit Public des Affaires & Environnement

Tribunal judiciaire de Perpignan

Ministère public

M. Jean-Pierre CAVAILLE

Procureur de la République

Place Arago

CS 90921

66020 PERPIGNAN CEDEX

Paris, le 4 avril 2023

Objet : Lettre de suivi du dépôt de plainte pour installations classées illégales

Monsieur le procureur de la République,

Je vous ai adressé le 8 juillet 2021 une plainte pour le compte de l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction (UNICEM) que je représente.

Je vous ai ensuite sollicité le 24 janvier 2022 pour connaître l'état d'avancement de cette plainte.

Pour rappel, l'UNICEM Occitanie entendait précisément agir contre la multiplication des sites illégaux de dépôts de déchets inertes, de zones d'emprunt et d'installations de matériaux dans le département des Pyrénées-Orientales.

Cette plainte vise plus particulièrement les sept secteurs ci-après :

- Brouilla/Saint Genis des Fontaines ;
- Rivesaltes ;
- Sainte-Marie ;
- Bompas ;
- Céret ;
- Saint-Cyprien ;
- Pollestres.

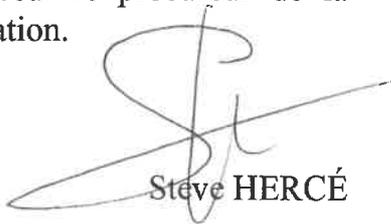
Ma cliente me demande aujourd'hui si sa plainte a pu être instruite.

L'UNICEM demeure, en effet, particulièrement active dans la lutte contre les sites illégaux qui continue d'être un véritable fléau dans de nombreux territoire français.

Les sanctions pénales assorties de peines de remise en état des lieux présentent un retentissement et un niveau de contrainte inégalés indispensables pour agir efficacement contre de telles pratiques.

C'est pourquoi l'UNICEM se permet d'insister pour connaître les suites qui ont pu être données à sa plainte.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le procureur de la République, en l'expression de ma parfaite considération.



Steve HERCÉ